

Aucun gouvernement n'a le monopole de la vertu en ce qui concerne les droits de la personne, et aucun pays n'est sans problème. Ainsi, le débat qui se tient actuellement à l'Assemblée générale sur les situations relatives aux droits de l'homme est l'une des tâches les plus complexes et les plus délicates que nous ayons à accomplir chaque année.

C'est toutefois un défi auquel nous ne pouvons nous soustraire, car il fournit une preuve essentielle que l'ONU est sérieuse quant aux normes et aux institutions que nous avons édifiées depuis 50 ans sur les fondements de la Déclaration universelle des droits de l'homme. La Déclaration elle-même enchâsse des obligations que, du fait même de notre adhésion à l'ONU, nous devons à tous nos citoyens de respecter. Et, lorsque ces obligations ne sont pas respectées, nous sommes tenus d'en prendre acte.

Cet impératif est reconnu non seulement à l'ONU mais aussi dans d'autres instances.

Le mois dernier, le Commonwealth a posé un geste important et opportun lorsqu'il a fixé au Nigéria des objectifs fermes que celui-ci devra atteindre s'il désire demeurer membre de cette organisation. Le Commonwealth a agi car l'absence continue d'un gouvernement représentatif dans ce pays entrave le respect des garanties prévues par la loi et de la primauté du droit. D'importantes visites par les rapporteurs spéciaux thématiques n'ont pas eu lieu, et aucune suite n'est donnée aux recommandations clés de la mission d'enquête effectuée par l'ONU en 1996. En coopérant pleinement avec le Rapporteur spécial récemment nommé, le Nigéria donnerait une preuve importante et opportune de son engagement à rétablir la démocratie et à participer entièrement au sein de la communauté internationale.

Tragiquement, aucun signe d'un tel engagement ne vient du gouvernement de l'Iraq, qui continue à démontrer un indifférence flagrante envers la vie et les droits de la personne de ses citoyens. Le régime continue de recourir à la terreur, à la brutalité, aux arrestations, aux emprisonnements et aux exécutions arbitraires pour se maintenir au pouvoir. Il n'a pris aucune mesure pour mettre un terme aux violations généralisées des droits de la personne, et il a refusé toute coopération avec le Rapporteur de la Commission.

En Birmanie, le régime militaire a refusé de se conformer aux résolutions répétées de l'ONU et il ne laisse entrevoir aucune possibilité de dialogue avec la communauté internationale sur la question des droits de la personne. Il ne démontre aucun engagement à négocier une réconciliation nationale et le retour à la démocratie avec Aung San Suu Kyi et la Ligue nationale pour la démocratie. En

7

8

9

10

11